



RÉGIONAL UFOLEP VTT 2025 FLANDRES-ARTOIS-PICARDIE ZONE SUD



**27 AVRIL 2025
BUZANCY (02)**

REGLEMENT RÉGIONAL UFOLEP VTT 2025 FLANDRES-ARTOIS-PICARDIE ZONE SUD

Préambule :

- Le régional UFOLEP VTT Flandres-Artois-Picardie (zone sud) se déroulera le 27 avril 2025 à Buzancy (Aisne).
- Il est organisé par le « Club Cycliste Chavignon » avec le concours du comité départemental UFOLEP de l'Aisne et le comité régional UFOLEP Flandres-Artois-Picardie.
- Cette épreuve est exclusivement ouverte aux licenciés UFOLEP.
- Les licenciés devront être détenteurs d'un carton compétiteur VTT qu'ils devront présenter au retrait des dossards.
- Les licenciés devront avoir participé au départemental ou à la manche départementale qualificative pour le régional (sauf pour les coureurs de l'Oise).

Catégories :

Catégorie	Année de naissance
Jeunes masculins 11-12 ans	2013-2014
Jeunes masculins 13-14 ans	2011-2012
Jeunes masculins 15-16 ans	2009-2010
Adultes masculins 17-19 ans	2006-2008
Adultes masculins 20-29 ans	1996-2005
Adultes masculins 30-39 ans	1986-1995
Adultes masculins 40-49 ans	1976-1985
Adultes masculins 50-59 ans	1966-1975
Adultes masculins 60 ans et +	1965 et avant
Jeunes féminines 11-12 ans	2013-2014
Jeunes féminines 13-14 ans	2011-2012
Jeunes féminines 15-16 ans	2009-2010
Adultes féminines 17-29 ans	1996-2008
Adultes féminines 30-39 ans	1986-1995
Adultes féminines 40-49 ans	1976-1985
Adultes féminines 50 ans et +	1975 et avant
Tandems « hommes »	Agés de + de 17 ans
Tandems « mixtes »	Agés de + de 17 ans

Circuits :

- C'est une épreuve chronométrée sur un circuit préalablement défini.
- Chaque coureur devra avoir connaissance du circuit correspondant à sa catégorie au moment de son épreuve.
- Vous trouverez le tracé de ces circuits en fin de circulaire avec les catégories qui leur sont associées.
- Ces circuits (consultables en fin de circulaire) et le nombre de tours à réaliser (voir programme) sont donnés à titre indicatif et sous réserve d'éventuelles modifications. Les tracés définitifs seront consultables sur place le jour de l'épreuve.

Sécurité :

- Le port du casque à coque rigide (normes C.E.) est obligatoire, y compris pendant les reconnaissances et en dehors du parcours.
- Le directeur de course et la commission technique départementale et régionale se réservent le droit de modifier le parcours ou le nombre de tours à effectuer en fonction des conditions climatiques ou d'événements exceptionnels.

Classements :

- Les classements seront établis selon les catégories mentionnées.
- Après l'arrivée du vainqueur, tous les autres concurrents de sa catégorie seront arrêtés, même s'ils n'ont pas effectué le nombre de tours initialement prévu.

Récompenses :

- Le port du maillot et cuissard ou collant long ou zippé est obligatoire lors de la remise des récompenses.
- Détails des récompenses :
 - Au 1er : un maillot, une médaille et un bouquet (adultes) ou une coupe (jeunes)
 - Au 2ème : une médaille
 - Au 3ème : une médaille

Inscriptions :

- Les droits d'inscription sont fixés à :

→ 5 € pour les 11-12 ans, les 13-14 ans et les 15-16 ans.

→ 8 € pour les 17 ans et plus.

→ 16 € pour les tandems.

- Les engagements doivent être envoyés, accompagnés du règlement, à l'adresse postale suivante, avant le 24 avril 2025 (cachet de la poste) :

Mme LECERF Marie
26 rue de l'Arbre Rond
02320 Cessières-Suzy

- Aucune inscription ne sera prise sur place.

- Possibilité de régler par virement (RIB ci-dessous). Dans ce cas, veiller à envoyer un mail à l'adresse club.cycliste.chavignon@gmail.com en précisant la date du virement et en y joignant le bulletin d'engagement.



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CR NORD EST
ANIZY LE CHATEAU

27/03/2025

Tel: 0323801265

Fax: 0323802055

Intitulé du Compte:

CLUB CYCLISTE CHAVIGNON
1 B PLACE HAIPHONG
02000 CHAVIGNON

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
10206	00002	98410790896	29

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1020 6000 0298 4107 9089 629

BIC (Bank Identification Code) **AGRIFRPP802**

Programme du dimanche 27 avril 2025 :

08H15 – 14H00	Retrait des dossards
08H45 – 09H15	Reconnaisances
09H30	Départs des catégories suivantes : - Adultes masculins 50-59 ans (4 tours soit 22,04km*) - Adultes masculins 60 ans et + (3 tours soit 16,53km*) - Jeunes masculins et fém. 15-16 ans (3 tours soit 16,53km*) - Ad. fém. de 17-29 ans à 50 ans et + (3 tours soit 16,53km*) - Tandems (3 tours soit 16,53km*)
11H45	Remise des récompenses pour les courses du matin
11H30 – 12H00	Reconnaisances
12H15	Départ de la catégorie suivante : - Jeunes masculins et fém. 11-12 ans (2 tours soit 4,58km*)
13H00	Départ de la catégorie suivante : - Jeunes masculins et fém. 13-14 ans (2 tours soit 8,68km*)
13H45 – 14H15	Reconnaisances
14H30	Départs des catégories suivantes : - Adultes masculins 17-19 ans (4 tours soit 22,04km*) - Adultes masculins 20-29 ans (5 tours soit 27,55km*) - Adultes masculins 30-39 ans (5 tours soit 27,55km*) - Adultes masculins 40-49 ans (5 tours soit 27,55km*)
17H15	Remise des récompenses pour les courses de l'après-midi

* sous réserve de modifications (conditions météorologiques, etc...)

Appel :

- L'appel se fera 15 minutes avant l'horaire de départ. Il est obligatoire.

Réclamations :

- Les éventuelles réclamations devront être envoyées par lettre recommandée dans les 48 heures au comité régional. Un chèque de 80 € accompagnera cette demande. Celui-ci sera encaissé en cas de non recevabilité de la réclamation.

Lutte contre le dopage :

- Il appartient à chaque concurrent, dès la fin de sa course, de vérifier auprès de l'organisation s'il a été retenu ou non pour un contrôle médical, et ce, qu'il ait terminé ou abandonné la course.

Disqualifications :

- Sur décision du directeur de course et du commissaire de course, les concurrents pourront être disqualifiés pour :
 - Non-respect du règlement de l'épreuve.
 - Non-respect des règles du règlement national.
 - Non-respect des autres concurrents, des spectateurs ou des organisateurs.
 - Non-respect du site, de l'environnement ou de la nature.

Droit à l'image :

- Conformément à l'article L333-1 du Code du Sport, les organisateurs de manifestations sportives mentionnés à l'article L331-5, sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent.
- Les clichés et films pris durant la manifestation, pourront servir à illustrer cette dernière en presse écrite, audiovisuelle et autres supports, faire la promotion de l'activité VTT et UFOLEP, sur le site internet et page réseaux sociaux du comité départemental UFOLEP 02, sur le site internet et page réseaux sociaux du comité régional UFOLEP Flandres Artois Picardie, sur des affiches et vidéos promotionnelles.
- Conformément à la loi, vous pouvez utiliser votre droit de rétractation auprès de l'UFOLEP 02.

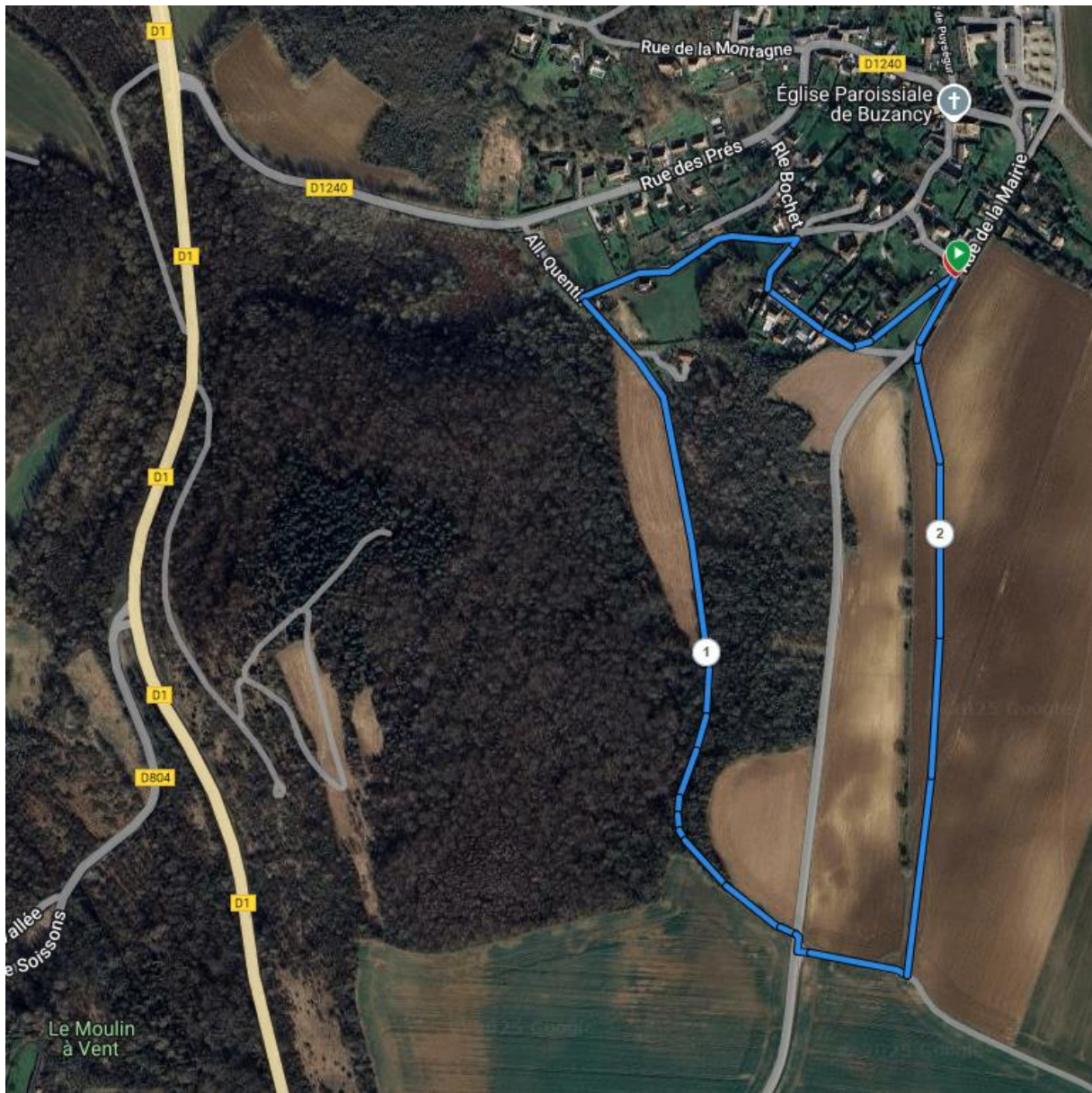
Zone de dépannage :

- L'assistance technique est autorisée aux conditions suivantes :
 - Elle consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo (changement de roues, etc...), à l'exception du cadre (changement de vélo interdit).
 - Elle n'est autorisée que dans la zone prévue à cet effet.
- Le vététiste peut bénéficier de l'aide d'une tierce personne, membre du club, et désignée au préalable lors de l'engagement.
 - Toute autre aide extérieure, réalisée en dehors des zones d'assistance, entraînera la disqualification du compétiteur.
- Le compétiteur peut transporter des outils et des pièces de rechange à condition qu'ils ne constituent pas de danger pour le compétiteur lui-même ou pour les autres concurrents.
- Le vététiste doit franchir la ligne d'arrivée avec la plaque de guidon qui lui a été attribuée au départ.

Respect du règlement :

Les présidents des clubs et les coureurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement, du règlement national UFOLEP et des valeurs véhiculées par l'UFOLEP. Ils s'engagent à les respecter et les appliquer sans réserve. L'émargement des coureurs sur la liste des engagés vaudra acceptation (un exemplaire du présent règlement sera affiché sur place).

Circuit des jeunes masculins et féminines 11-12 ans :



Distance : 2,29km

Dénivelé : 51 mètres

Circuit des jeunes masculins et féminines 13-14 ans :



Distance : 4,34km

Dénivelé : 95 mètres

Circuit pour toutes les autres catégories :



Distance : 5,51km

Dénivelé : 129 mètres

**BULLETIN D'ENGAGEMENT REGIONAL VTT 2025
FLANDRES-ARTOIS PICARDIE ZONE SUD**

Tout participant devra être en mesure de présenter sa licence homologuée et son carton VTT pour recevoir sa plaque.

Club :

Téléphone :

NOM	Prénom	Date naiss.	Catégorie	N° de licence

Soit engagés à 5€ = €

Soit engagés à 8€ = €

Total = €

Les engagements doivent être envoyés, accompagnés du règlement, à l'adresse postale suivante, avant le 20 avril 2025 (cachet de la poste) :

Mme LECERF Marie
26 rue de l'Arbre Rond
02320 Cessières-Suzy

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Possibilité de régler par virement (voir précédemment). Dans ce cas, veiller à envoyer un mail à l'adresse club.cycliste.chavignon@gmail.com en précisant la date du virement et en y joignant le bulletin d'engagement.

Date et signature

Partenaires :



Conseil Immobilier Logistique

